

SESSION DE 2008

**CONCOURS EXTERNE
DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS AGRÉGÉS**

Section : ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

**ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES ET CIVILISATIONS
DISSERTATION OU COMMENTAIRE**

Durée : 6 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout document et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

Les Instructions Officielles de 1967 vous paraissent-elles être le reflet d'une conception partagée de l'Education Physique d'alors ou résultent-elles d'un compromis entre influences divergentes et conceptions opposées de l'Education Physique, de ses finalités, de ses objectifs et de ses moyens au collège et au lycée ?